

La Roche-sur-Yon, le 18 septembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne Sophie SARDAY en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| – Françoise RAYNAUD | à | Sylvie DURAND (<i>en début de séance</i>) |
| – Geneviève POIRIER-COUTANSAIS | à | Bernard QUENAULT |
| – Sébastien ALLAIN | à | Franck POTHIER |
| – Patricia LEJEUNE | à | Anne AUBIN-SICARD (<i>en début de séance</i>) |
| – Marc RACAPE | à | Jack MBETI NOAH (<i>en début de séance</i>) |
| – Béatrice BICHON-BELLAMY | à | Leczinska MORNET |
| – Frédérique BARTEAU | à | Luc BOUARD |
| – Christophe BLANCHARD | à | Malik ABDALLAH (<i>en début de séance</i>) |
| – Sylvie CHARTIER | à | Joël SOULARD (<i>en début de séance</i>) |
| – Nathalie GOSSELIN | à | Pierre LEFEBVRE (<i>en fin de séance</i>) |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il indique que le dossier n° 38 est retiré de l'ordre du jour et passe à l'examen des autres points inscrits.

Monsieur le Maire ne pouvant participer ni au débat ni au vote du Compte Administratif, il propose au Conseil la désignation de Madame AUBIN-SICARD en qualité de président de séance chargé d'animer le débat pour ce point. (L.2121-14 du CGCT).

Sous la présidence de Madame Anne AUBIN-SICARD, première adjointe :

1	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
---	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le compte administratif qui termine le cycle annuel budgétaire, a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 14 novembre 2017,
- le vote du budget primitif 2018 intervenu le 12 décembre 2017,
- les décisions modificatives adoptées les 29 mai, 18 septembre et 17 décembre 2018.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous voilà arrivés au terme du cycle annuel budgétaire de l'exercice 2018, avec la présentation de ce compte administratif. Je vous propose d'entrer directement dans le vif du sujet en commençant par les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 82.24 millions d'euros hors résultats reportés et qui sont en légère diminution de 0.57 % par rapport à l'année 2017. Plus concrètement, les impôts et les taxes représentent 70.78 % de ces recettes, les dotations aux subventions et participations 15.05 %, les produits des services du Domaine et les ventes diverses 11.69 %, les 2.48 % restants correspondant aux « autres recettes de fonctionnement ».

S'agissant de la fiscalité directe, les bases nettes imposables ont progressé en 2017 et en 2018 de 1.39 % pour la taxe d'habitation et de 2.92 % pour la taxe foncière. Cette évolution provient de la revalorisation forfaitaire des bases fixée à 1.24 % en 2018, et de l'évolution physique des bases liée aux additions et aux nouvelles constructions, soit 1.68 % pour la taxe foncière, contre 1.29 % en 2017, ce qui témoigne du dynamisme de notre territoire.

Conformément à nos engagements, les taux des trois taxes directes locales sont restés inchangés en 2018 et correspondent aux taux votés en 2014 – soit cinq années sans augmentation des taux votés par le Conseil municipal. Concernant l'année 2018, le produit fiscal des trois taxes directes locales s'élève à 36.50 millions d'euros. Il est en nette progression de 2.28 %, soit de 814 000 euros par rapport à 2017, contre une évolution de 1.03 % l'an dernier, et cela sans avoir eu recours à une hausse des taux de fiscalité mais grâce à une dynamique impulsée par la Municipalité en matière d'aménagement.

S'agissant de la fiscalité reversée, et plus précisément de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire je rappelle que l'attribution de compensation est un versement obligatoire de l'Agglomération vers les communes membres, qui a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre les collectivités. Plus concrètement, le montant de cette attribution de compensation a diminué de 322 257 euros en 2018, suite au transfert de la gestion des eaux pluviales et des zones d'activité économique à La Roche-sur-Yon Agglomération. Quant à la dotation de solidarité communautaire, qui, je le rappelle, est un versement facultatif de l'Agglomération vers les communes membres, elle a progressé de 36 % en 2018 suite au versement d'une dotation « économies » de 227 294 euros liée à l'évolution de la fiscalité économique de l'Agglomération, sachant que cette dernière a progressé de 8.84 % entre 2016 et 2017. De fait, nous constatons que la politique de développement économique de l'Agglomération profite également aux communes membres.

Concernant la fiscalité indirecte, je rappelle que celle-ci est composée des recettes des droits de place, de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la taxe sur les droits de mutation. Pour ce qui est des recettes des droits de place, ces dernières enregistrent une baisse de 53 000 euros, en raison notamment de l'exonération temporaire mise en place au marché couvert des Halles. S'agissant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, celle-ci est en diminution de 46.4 %, en raison de son transfert progressif au Sydev, décidé en 2016. De la même manière, la taxe locale sur la publicité extérieure affiche elle aussi une légère diminution, puisque les entreprises tendent à réduire les supports publicitaires physiques. Quant à la taxe sur les droits de mutation, liée à l'activité du marché immobilier local, elle enregistre de nouveau une très forte progression, avec des recettes en hausse de 380 000 euros, sachant qu'elle avait déjà progressé de 520 000 euros en 2017. De fait, la Ville enregistre un nouveau pic historique de 2.3 millions d'euros. Cette progression démontre un volume de transactions immobilières important, traduisant son dynamisme et son attractivité.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement – qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation – a progressé de 0.71 %, soit une hausse de 57 000 euros. Conformément à la Loi de Finances 2018, la Ville n'a pas subi en 2018 une nouvelle contribution au redressement des finances publiques décidé par l'Etat par un prélèvement sur la dotation forfaitaire. Je rappelle en effet que la Ville a contractualisé avec l'Etat pour limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1.2 %. Cette disposition permet d'éviter une baisse de la DGF d'environ 700 000 euros par an. D'un montant global de 6.21 millions d'euros en 2018, contre 6.25 millions en 2017, la dotation forfaitaire diminue pour la cinquième année consécutive, mais d'un montant très inférieur aux années précédentes. La perte cumulée pour la Ville de dotations forfaitaires depuis 2014 représente 15.95 millions d'euros sur la période 2013-2018 et est estimée à 25.7 millions à l'horizon 2020.

En 2018, la Ville est restée éligible à la part principale de la dotation nationale de péréquation et a vu sa dotation diminuer de 2.03 % à 572 000 euros.

S'agissant des concours financiers de l'Etat, le montant des allocations compensatrices est stable par rapport à 2017 et s'élève à près de 2 millions d'euros.

Quant aux autres recettes de fonctionnement, les subventions de fonctionnement représentent 2.04 millions d'euros en 2018, soit une légère baisse par rapport à 2017. D'un montant total de 9.61 millions d'euros, les produits des services sont en progression de 6.43 % par rapport à 2017, notamment en raison d'une hausse des droits de stationnement et de locations sur la voie publique, d'une augmentation de 70 000 euros des recettes du Centre municipal de santé, et d'une évolution de 467 000 euros du montant relatif aux mises à disposition de personnel auprès de l'Agglomération.

Les autres recettes de fonctionnement concernent les atténuations de charges pour 673 000 euros, les autres produits de gestion courante pour 898 000 euros, les produits financiers pour 40 000 euros et les produits exceptionnels pour 433 000 euros.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci sont en diminution de 1.15 % par rapport à l'année 2017, ce qui représente une baisse de 804 000 euros pour un montant global de 69.12 millions. La répartition est la suivante :

- Les charges de personnels, pour 61.88 % ;
- Les charges à caractère général, pour 22.49 % ;
- Les autres charges de gestion courante, pour 12.75 % ;
- Les charges financières, pour 2.48 % ;
- Les charges exceptionnelles, pour 0.22 % ;
- Les autres charges de gestion courante, pour 0.17 %.

Pour ce qui est des dépenses de personnels, le montant net des frais de personnel est de 37.41 millions d'euros en 2018. Il est en diminution de 2.88 % par rapport à l'année 2017. Par ailleurs, la démarche de mutualisation des services avec l'Agglomération, initiée en 2015, ainsi que l'organigramme commun mis en œuvre au 1^{er} juillet 2016, ont progressivement apporté leurs effets positifs sur les dépenses de personnels et en termes de maîtrise des effectifs mutualisés. En effet, la mutualisation des services permet non seulement à nos collectivités d'optimiser les moyens pour réaliser des économies d'échelle à tous les niveaux, mais elle représente également un levier d'amélioration du service rendu, d'harmonisation et de cohérence pour notre territoire.

Au niveau des dépenses de personnel, la mutualisation est également accompagnée de mesures destinées à améliorer les conditions de travail de nos agents, avec notamment la refonte du régime indemnitaire et la mise en place du RIFSSEP, les avancements de grade et les promotions internes, la mise en œuvre de critères plus favorables aux agents pour leur permettre un meilleur déroulement de carrière, ou encore l'adhésion au Comité national d'action sociale. D'autre part, sachez que nous avons également doublé le nombre de promotions internes entre 2014 et 2018, puisque nous sommes passés de 110 à 220 promotions par an. Aussi, au 3 décembre 2018, 75 % de notre effectif permanent mutualisé avait bénéficié du RIFSSEP, d'avancements de grades et de promotions internes depuis 2015. Les agents de la collectivité ont ainsi vu leur rémunération progresser de 5.76 % en moyenne sur la période 2015-2018, l'inflation sur la même période étant de 2.4 %.

L'effort de nos collectivités (Ville, Agglomération et CCAS) en faveur des agents (avancements, augmentation du régime indemnitaire, prestations d'action sociale) ressort en 2018 à 6.85 millions d'euros, soit une augmentation de 24.77 % par rapport à l'année 2013.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, le montant des charges à caractère général s'élève à 15.5 millions d'euros. Il est en hausse de 2.69 % par rapport à 2017. Hors charges nouvelles liées aux événements exceptionnels organisés en 2018 tels que la Tour de France ou encore le centième anniversaire de l'Armistice 14-18, ces charges restent stables. De fait, la collectivité conforte une nouvelle fois sa bonne gestion, ce qui lui permet ainsi de maîtriser parfaitement l'évolution de ses dépenses d'activités. S'agissant des autres charges de gestion courante, celles-ci s'élèvent à 8.8 millions d'euros en 2018, et sont en baisse de 4.3 % par rapport à 2017. Les principales variations sont les suivantes :

- Les participations obligatoires progressent de 2.3 %, avec l'augmentation de 25 000 euros de la contribution obligatoire aux dépenses de fonctionnement des écoles privées yonnaises, qui évolue en fonction du nombre d'élèves ;
- Un soutien financier maintenu à hauteur de 6.54 millions d'euros aux organismes et associations œuvrant sur le territoire ;
- L'augmentation de 85 000 euros de la subvention versée au CCAS ;
- La diminution de 56 % des charges diverses de gestion courante, avec notamment le reversement au Sydev de la taxe sur la consommation finale d'électricité, en baisse de 440 000 euros, conformément au transfert progressif de cette taxe au Sydev à l'horizon 2022.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, les charges financières – comprenant les intérêts des emprunts, les commissions diverses et les frais de gestion de la ligne de trésorerie de l'exercice 2018 – s'élèvent à 1.71 million d'euros. Elles sont en baisse de 6.36 % par rapport à 2017. Dans un contexte favorable de faibles taux d'intérêts sur 2018, la Ville pratique ainsi une gestion rationnelle et concurrentielle des emprunts qui vient diminuer le taux moyen de l'encours de dette. Le montant des dépenses exceptionnelles, hors provisions, est de 151 000 euros. Il est en baisse de 38 % par rapport à 2017. Les principales dépenses correspondent aux indemnités de commerçants liées aux travaux des Halles pour 71 000 euros, et à la subvention d'équilibre au budget annexe « restauration collective » pour 50 000 euros.

Au final, le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 14 224 790.99 euros pour l'année 2018. Il se compose du résultat reporté de l'exercice 2017 de 4 686 015.22 euros et du résultat de l'exercice 2018 de 9 538 775.77 euros.

J'aimerais à présent revenir sur le contrat financier passé avec l'État, que la Ville a signé le 29 juin 2018. Je rappelle que la Ville s'est engagée à respecter l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement, fixé à 1.2 %. L'objectif de dépenses à atteindre après les retraitements des transferts de compétences des zones d'activités et des eaux pluviales s'élevaient à 70.02 millions d'euros au 31 décembre 2018, alors que le montant réellement constaté est de 68.65 millions d'euros, soit une baisse des dépenses de près de 1.4 million par rapport à 2017.

Conformément à la stratégie financière mise en œuvre depuis 2014 – et j'insiste bien sur ce point –, la Ville a poursuivi ses efforts de maîtrise en direction de ses dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la masse salariale. De la même manière, les actions de mutualisation, la gestion prévisionnelle des effectifs, l'optimisation et la mise en synergie des locaux des services, la modernisation des outils informatiques, le diagnostic énergétique des bâtiments, ou encore la mise en place d'une gestion dynamique du patrimoine de la Ville, ont également permis à la collectivité de continuer à maîtriser ses charges.

J'en viens maintenant à l'épargne. S'agissant de l'épargne de gestion (solde entre les recettes réelles de fonctionnement) je rappelle que celle-ci mesure la capacité de la Ville à dégager des ressources sur son fonctionnement courant pour investir. Pour 2018, celle-ci s'établit à 14.59 millions, soit une nette hausse de 10.72 %, représentant plus de 1.4 million d'euros de ressources supplémentaires dégagées sur le fonctionnement de la collectivité. La Ville est ainsi parvenue à inverser la courbe de l'effet ciseau, ce qui lui permet de limiter le recours à l'emprunt pour le financement de ses investissements.

Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, des produits exceptionnels et des intérêts, l'épargne nette s'élève à 6.39 millions d'euros. Elle est en progression de 8.51 % par rapport à 2017. Ces résultats très satisfaisants confortent, comme je le disais, la stratégie financière et la bonne gestion de la collectivité mise en œuvre depuis 2014.

S'agissant de la dette, le stock de dette a augmenté de 2.32 millions d'euros entre 2017 et 2018, puisqu'il est passé de 78.65 à 80.98 millions d'euros. Quant au remboursement du capital de la dette, il a atteint 6.72 millions d'euros en 2018, sachant que de nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant de 9.04 millions, et que ceux-ci ont permis de financer près de 30 millions d'euros d'opérations inscrites au programme d'investissement 2015-2020. Cela représente un taux de recours à l'emprunt de 30 % pour financer ces investissements.

L'annuité dépensée par la Ville en 2018 s'élève à 8.46 millions d'euros. Elle est en baisse de 3.16 % par rapport à 2017, soit une diminution de 276 000 euros. Ainsi, l'annuité et l'encours de dette par habitant s'élevaient respectivement à 148 euros et à 1 421 euros à la fin de l'exercice 2018. Ces ratios

restent inférieurs à ceux de la strate, qui s'élèvent pour leur part à 182 euros et à 1 457 euros par habitant. Concernant la capacité de désendettement exprimée en nombre d'années, qui indique la durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute, celle-ci se situe à 3.17 années en 2018, contre 6.15 années en 2017. Elle reste inférieure à la moyenne de la strate, qui se situe, elle, à 7.4 années en 2017, ainsi qu'au premier seuil d'alerte qui vient d'être relevé à 12 ans. Ce bon ratio est maintenu grâce à l'optimisation de notre section de fonctionnement et à un programme d'investissements certes ambitieux mais maîtrisé.

Du côté des recettes réelles d'investissement, celles-ci s'élèvent à 9.94 millions d'euros, hors dette et excédent reportés. Elles sont en hausse de 10.8 % par rapport à 2017. Les subventions d'équipement perçues en 2018 s'élèvent à 2 771 174 euros, dont 72 % de l'Agglomération, 4.3 % de l'Union européenne, 0.45 % du Département, 4 % de la Région et 9 % de l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, celles-ci s'élèvent à 29.37 millions d'euros hors résultat reporté. Elles sont en augmentation de 37.95 % par rapport à 2017. Ces dépenses se répartissent entre les opérations structurantes pour 23.2 millions d'euros et les opérations récurrentes pour 6.1 millions d'euros. Par ailleurs, le pourcentage d'exécution des crédits inscrit au PPI pour l'année est de 86 %, y compris avec les restes à réaliser), ce qui est plutôt satisfaisant. Les principales opérations sont les suivantes :

- La construction du groupe scolaire Pont Boileau, pour 3.4 millions d'euros ;
- La restructuration de l'école maternelle Léonce Gluard, pour 377 000 euros ;
- La réalisation des câblages informatiques dans les écoles, pour 334 000 euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau-Place de la Vendée, pour 2.46 millions d'euros ;
- La requalification des espaces publics et des bâtiments des Halles, pour 4.64 millions d'euros ;
- Le programme de rénovation et d'entretien de voiries, pour 2.97 millions d'euros ;
- La requalification du Bourg-sous-La Roche, pour 1.31 million d'euros ;
- L'aménagement du cimetière du Point du Jour, pour 214 000 euros ;
- La construction du dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs, pour 1.76 million d'euros ;
- La restructuration du *club-house* du stade Eugène Ferré, pour 196 000 euros ;
- La construction de la salle sportive des Oudairies, pour 2.87 millions d'euros ;
- Le programme de rénovation des équipements sportifs, pour 839 000 euros ;
- La deuxième tranche du Centre municipal de santé, pour 221 000 euros.

J'en viens maintenant au résultat de clôture pour la section d'investissement, qui s'élève à - 11 942 230.69 euros. Si l'on y ajoute les restes à réaliser de -1 266 404.82 euros, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à -13 208 635.51 euros.

Par conséquent, le résultat global de clôture s'élève à 1 016 155.48 euros, puisque le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 14 224 790.99 euros et que le résultat de clôture de la section d'investissement est de - 13 208 635.51 euros.

Comme j'en ai terminé avec le budget principal, je vous propose à présent de passer aux budgets annexes.

S'agissant du budget annexe « restauration collective », les dépenses réelles de fonctionnement du Centre municipal de restauration s'élèvent à 3.24 millions d'euros et sont en baisse de 0.45 % par rapport à 2017. Les frais de personnels de 1.43 millions d'euros et les charges à caractère général de 1.81 million d'euros constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 3.27 millions d'euros, hors résultat reporté. Elles restent stables par rapport à 2017 et sont constituées des ventes de repas pour 3.2 millions d'euros et d'une subvention du budget principal de 50 000 euros. De leur côté, les dépenses réelles d'investissement concernent l'achat de matériel pour 23 000 euros.

Pour ce qui est du budget annexe « activités industrielles et commerciales », les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 606 000 euros. Elles concernent principalement les protocoles signés avec les commerçants, en lien avec les travaux des Halles pour 411 000 euros, ainsi que l'assurance dommage construction pour le bâtiment des Halles pour 94 000 euros. Du côté des recettes réelles de

fonctionnement, celle-ci s'établissent hors résultat reporté à 289 000 euros. Elles sont essentiellement constituées de loyers et de charges locatives pour 225 000 euros, ainsi que de droits d'occupation du domaine public pour 48 000 euros. S'agissant de la section d'investissement, les dépenses réelles sont principalement liées aux travaux de restructuration des Halles pour 2.12 millions d'euros, et les recettes réelles à des subventions perçues pour la construction des MSP, qui représentent 228 000 euros. Pour mémoire, ce budget annexe est désormais intégré au budget principal à compter de l'exercice 2019.

Concernant le budget annexe « eau », je rappelle que celui-ci retrace les opérations comptables liées à la gestion des réseaux de distribution d'eau potable. Pour 2018, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 373 000 euros et les recettes réelles de fonctionnement à 417 000 euros, hors résultat reporté. Quant à la section d'investissement, il s'agit principalement d'études réalisées sur le barrage de Moulin Papon pour un montant de 129 000 euros.

En ce qui concerne le budget annexe « stationnement payant », les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 551 000 euros. Elles sont en progression de 5.7 % par rapport à 2017, soit + 30 000 euros, sachant que les recettes réelles de fonctionnement représentent 923 000 euros. Du côté de la section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 186 000 euros, les recettes réelles étant uniquement constituées du résultat reporté de l'année 2017.

S'agissant du budget annexe « services extérieurs pompes funèbres », je rappelle que celui-ci retrace les opérations comptables liées aux services exercés dans le champ concurrentiel (crémation, fossoyage, curage des tombes). Pour ce qui est de la section de fonctionnement, les dépenses sont constituées de taxes foncières pour 4 000 euros et de la dotation aux amortissements pour 1 800 euros. Quant aux produits, ils sont représentés par les redevances d'inhumation, de creusement des fosses, des concessions et des taxes associées pour 14 000 euros, de la taxe de crémation pour 29 000 euros et de la redevance versée par la délégataire pour 890 000 euros.

J'en ai terminé avec cette présentation. Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble des services car c'est en grande partie grâce à eux que nous arrivons à maîtriser toutes ces dépenses, sous l'impulsion de la Municipalité. Je pense notamment au service des finances, qui nous permet d'avoir un compte administratif à cette hauteur et qui permet également d'envisager un avenir serein pour les finances de la Ville. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais moi aussi remercier Madame Durand, ainsi que l'ensemble des services pour le travail important qu'ils ont réalisé. Une fois de plus cette année, et peut-être encore davantage que les années précédentes, nous ne pouvons en effet que nous féliciter des différents chiffres qui viennent d'être énoncés. Je laisse à présent la place au débat. »

Joël SOULARD : « Merci, Madame la première-adjointe.

Nous ne nous tromperons pas sur la nature de cette délibération, puisque le compte administratif retrace l'exécution de votre budget. Une opposition à cette délibération reviendrait donc à juger son caractère non sincère, ce qui bien évidemment n'est pas le cas. Notre groupe s'abstiendra donc simplement à la fin de ce débat.

Cependant, le compte administratif permet aussi de faire le point sur votre gestion de la Ville. En effet, et au-delà des orientations que vous validez lors du vote du budget, c'est bien la réalité de ce que vous avez mis en place qui apparaît ce soir. Si, comme Madame Durand nous l'a expliqué avec satisfaction, vous avez réalisé une épargne nette en progression par rapport à l'année 2017, il faut quand même préciser que celle-ci était particulièrement faible en 2017 et que vous ne retrouvez même pas les niveaux de l'année 2016.

Quoi qu'il en soit, vos choix pour y arriver sont clairs et précis. Vous avez réalisé une baisse des frais de personnels de 2.88 %. Dans le même temps, vous affichez – et c'est tout à votre honneur – un nombre d'avancements et de promotions qui a doublé et une progression des rémunérations de 5.76 % entre 2015 et 2018. Or il ne faut pas être féru de finances publiques pour constater que votre choix a été de réduire le personnel et donc le service public. Vous allez nous répondre que c'est en raison de la mutualisation, mais vous ne pourrez pas indéfiniment masquer la réalité des choses sous couvert de ce terme, certes agréable à l'oreille.

Vous affirmez aussi qu'en aucun cas votre gestion efficiente n'a donné lieu à des réductions de qualité de service public et vous citez en exemple les nouveaux rythmes scolaires. Nous aurions tendance à

dire qu'il s'agit d'un mauvais exemple, car s'il est vrai que le personnel s'implique énormément pour assurer un accueil des mercredis matin dans les meilleures conditions, les effectifs en restent néanmoins réduits au minimum réglementaire. C'est aussi cette catégorie de personnels qui n'a pas vu les avancements, les promotions et la progression de ses rémunérations.

Autre choix clair dans les chiffres présentés, le recours aux prestations de services avec les entreprises, qui enregistre une progression de près de 37 %. En allant dans cette direction, Monsieur le Maire, c'est la perte des métiers au sein de vos services que vous organisez. C'est donc la non réponse aux demandes des associations et des citoyens en termes de petits travaux essentiels. Nous pourrions ce soir vous fournir nombre d'exemples pour illustrer nos propos.

Enfin, le résultat global de clôture du compte administratif s'établit à 1 016 155.48 euros. Pour rappel, il était de 4.7 millions d'euros l'année dernière, malgré une épargne de gestion beaucoup plus faible. Cela s'explique par le déficit du compte d'investissement qui a doublé cette année. C'est logique, au regard de la fuite en avant de vos investissements, que vous ne prévoyez pas de ralentir, et dont les paiements vont se concentrer dans les années qui viennent.

Qu'allez-vous devoir faire cette année, en 2019, pour vous en sortir ? Réduire encore plus le personnel ou mettre en place une autre méthode ? Nous verrons bien. A propos du personnel d'ailleurs, il serait intéressant, Monsieur le Maire, – et nous vous en faisons la demande officielle ce soir – que vous nous transmettiez le tableau des postes réellement occupés, et leurs évolutions, au cours des cinq années de votre mandat. »

Sylvie DURAND : « Bien sûr que je tiens à reparler de la mutualisation. En effet, ce n'est tout de même pas à vous que j'apprendrai que les effets de la mutualisation ne sont pas immédiats et qu'il faut du temps pour en mesurer les effets. D'ailleurs, nous commençons déjà maintenant à percevoir les premiers effets de cette réorganisation. Je rappelle en effet qu'il existait des doublons de postes entre l'Agglomération et la Ville. D'autre part, vous constaterez que nous avons commencé par mutualiser l'ensemble de ces services par les cadres supérieurs car il y en avait énormément lorsque nous sommes arrivés à la Ville. Par exemple, il n'y a plus qu'un seul DGS au lieu de deux auparavant, et plus que quatre DGA contre huit précédemment, et le travail continue d'être fait de la même façon.

S'agissant du personnel, vous pouvez effectivement souligner les avancées en la matière, puisqu'il y a eu à la fois les avancements de grades, le RIFISSEP ou encore la hausse des rémunérations et que l'adhésion au Cnas satisfait aujourd'hui l'ensemble du personnel. Et tout le personnel a bénéficié de l'ensemble de ces avantages, contrairement à ce que vous pouvez dire ! Je ne peux donc pas vous laisser dire cela, d'autant que je siège en CAP et que je sais très bien ce qu'il se dit.

S'agissant de l'épargne nette, je rappelle que celle-ci est quasiment équivalente à celle de 2016. Je suis donc tout à fait sereine sur les finances de la Ville et pour les prochaines années. Je n'ai pas d'autres choses à ajouter. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais revenir sur quelques éléments clés et tordre le cou à certaines idées reçues car nous avons vraiment vu des chiffres emblématiques ce soir. Tout d'abord, l'épargne de gestion augmente de plus de 10 % et l'épargne nette augmente quant à elle de plus de 8 %. De la même manière, les recettes d'investissement progressent pour leur part de plus de 10 % en raison de notre bonne conjoncture économique et les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1.15 %, dont les dépenses de personnels de 2.82 %, avec en plus du pouvoir d'achat supplémentaire pour nos agents. Enfin, l'annuité de la dette est passée de 154 à 148 euros par habitant entre 2017 et 2018 et elle est inférieure à la moyenne de la strate.

D'autre part, et au-delà des pistes d'économies indiquées par Madame Durand, il est également important de rappeler que les dépenses liées aux indemnités des élus ont baissé de 10 % depuis le début du mandat par rapport au mandat précédent. Par ailleurs, les frais de cabinet qui étaient de 700 000 euros en 2013, ont diminué de près de 50 %, puisqu'ils sont aujourd'hui de 375 000 euros. Enfin, et pour être très claire sur le sujet, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) était de 1 459 en 2013 et il se situe aujourd'hui à 1 438, soit une diminution de 21 postes. En effet, d'une part certains postes ont été reventilés pour tenir compte des nouvelles priorités politiques, et d'autre part nous avons créé en réalité 54 nouveaux postes. D'ailleurs, j'aimerais souligner que nous avons investi 29 millions d'euros supplémentaires en 2018, dont seulement 2 millions d'euros de recours à l'emprunt, pour financer l'ensemble de ces dépenses. Bref, l'ensemble de ces chiffres ne font que refléter une très bonne gestion financière. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 Abstentions : Monsieur Marc Racapé, Monsieur Jack Mbeti Noah, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Frédérique Barteau

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et poursuit l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

2	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2018 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite au vote du compte administratif et pour tenir compte des restes à réaliser indiqués ci-dessous, il est proposé au Conseil l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 1 de 2019, correspondant au budget supplémentaire 2019, a pour objet :

- la reprise des résultats de l'exercice 2018 conformément à la délibération d'affectation des résultats,
- l'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2018,
- l'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 16,9 M€ dont 15,7 M€ pour le budget principal.

La gestion des crédits d'investissement en autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) sur des opérations d'investissement pluriannuelles, est codifiée à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » VERS L'AGGLOMERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 19 MARS 2019
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 19 mars 2019 sur le coût des charges nettes transférées de la compétence « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » à La Roche-sur-Yon Agglomération induisant une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville à compter de 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » VERS L'AGGLOMERATION - DEFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'arrêté préfectoral n° 2018-DRCTAJ/3-736 du 18 décembre 2018 a approuvé l'intégration de la compétence « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » à titre supplémentaire dans les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération.

L'Agglomération et la commune, par délibérations concordantes, doivent définir les conditions patrimoniales et financières pour approuver définitivement le transfert de la compétence.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SYNDICAT MIXTE VENDEE EAU - MODALITES DE REMBOURSEMENT RELATIVES A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la Ville de La Roche-sur-Yon vers la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, le contrat de délégation de service public conclu, initialement entre la Ville et VEOLIA EAU a été transféré à la Communauté d'Agglomération.

L'adhésion, par la suite, de la Communauté d'Agglomération à VENDÉE EAU a impliqué le transfert de ce contrat de la Communauté d'Agglomération vers le Syndicat.

Les conditions d'adhésion de la Communauté d'Agglomération à VENDEE EAU ont été déterminées dans le cadre d'un protocole d'accord qui prévoit notamment que le contrat de délégation de service public, initialement conclu entre la Ville de La Roche-sur-Yon et VENDEE EAU, puis transféré à la Communauté d'Agglomération, soit transféré à VENDÉE EAU, à la suite de l'admission de la Communauté au sein du Syndicat.

Toutefois, ce contrat de délégation comporte également des prestations sur les poteaux et les bâches à incendie relevant de la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI), laquelle demeure de niveau communal, et donc du seul ressort de la Ville de La Roche-sur-Yon, en sa qualité d'autorité compétente.

De fait, le volet « DECI » du contrat concerne exclusivement la Ville de LA ROCHE-SUR-YON, du fait de sa compétence en la matière et doit faire l'objet d'une refacturation des sommes dues au titre des prestations DECI réalisées par VEOLIA EAU.

Guy BATIOU : « Cette délibération montre bien que certaines choses méritaient d'être étudiées dans le dossier d'adhésion à Vendée Eau. Je profite donc de ce point pour vous demander officiellement s'il serait possible d'avoir le rapport d'expertise. En effet, même si vous m'avez répondu par une longue lettre sur les motivations de ce transfert, nous aurions cependant aimé avoir la communication de cette étude, de façon à avoir une vision éclairée du vote ayant acté le transfert de la compétence à Vendée Eau. Il me semble effectivement qu'un élu doit avoir accès à ce genre de dossier. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais apporter deux éléments de réponse. Premièrement, la délibération que nous votons ce soir est obligatoire sur le plan juridique, puisque le principe de refacturation figurait déjà dans le protocole. Deuxièmement, vous avez effectivement reçu une lettre extrêmement longue et détaillée, qui reprenait les éléments clés de l'étude avec énormément de détails. Certes il ne s'agissait pas d'un diaporama mais vous avez quand même été destinataire du résultat de cette étude. »

Guy BATIOU : « J'aimerais toutefois avoir ma lecture du dossier. Je pense en effet qu'un élu doit pouvoir accéder à ce type de document administratif. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

8	AUGMENTATION DE CAPITAL ORYON ET PACTE D'ACTIONNAIRE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de souscrire à l'augmentation de capital de la SEM ORYON à hauteur de 249 900 euros, correspondant à 2 550 actions de 98 euros chacune et de renoncer à son droit préférentiel de souscription de 10 205 actions, d'approuver l'adoption du pacte d'actionnaire et d'autoriser les représentants de la ville de La Roche-sur-Yon à voter en sa faveur au sein du conseil d'administration d'ORYON.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	REQUALIFICATION DES QUARTIERS DES HALLES ET DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg-sous-La Roche, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission ainsi que des propositions en résultant remis par la commission de règlement amiable, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à 11 commerçants ayant fait une demande d'indemnisation.

Thierry DE LA CROIX : « La somme de 22 300 euros concernant La Station est-elle proportionnelle à la perte du chiffre d'affaires ? »

Franck POTHIER : « Le calcul de cette indemnité ne concerne pas la perte du chiffre d'affaires mais la perte de la marge, calculée sur la période retenue pour la rue Guillemé. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	CREATION D'UNE "SOCIETE FONCIERE COMMERCE"
----	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon est lauréate de l'appel à projet national Cœur de Ville qui permet de mobiliser sur 5 ans les moyens de l'État et des partenaires afin de créer les conditions d'un nouveau dynamisme économique, patrimonial, culturel et social des villes moyennes.

La banque des Territoires (Caisse des dépôts), outre la mise à disposition d'une enveloppe de 5 milliards au plan national, souhaite accompagner les territoires dans leur développement en créant les outils permettant d'agir efficacement dans le cadre des programmes d'actions en cours d'élaboration. Parmi les outils développés, la Banque des Territoires souhaite mettre en place des sociétés commerciales autrement dénommées Foncières afin d'intervenir sur des opérations pertinentes et structurantes pour les centres villes et centres bourgs qui figureront notamment dans le périmètre « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de la création d'une filiale, société foncière dans le cadre de l'opération Cœur de ville, par la SEM ORYON et d'autoriser les représentants de la ville au sein du conseil d'administration d'ORYON à voter en faveur de cette création

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	LIAISON DOUCE GUITTON - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (FONDS DE CONCOURS)
----	---

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

La Ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, ce sont ainsi plus d'1 million d'euros qui seront investis en faveur des liaisons cyclables.

Cette politique est menée en cohérence avec la stratégie communautaire des transports et déplacements. Les élus de l'Agglomération ont en effet souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015 leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

S'inscrivant dans cette orientation, la Ville mettra en œuvre en 2019 une opération de piste cyclable en site propre sur le boulevard Guitton. Il est proposé au Conseil de solliciter le fonds de concours nécessaire à la réalisation de ce projet.

Guy BATIOU : « Nous approuverons bien entendu cette délibération. Toutefois, j'aimerais quand même rappeler que certains aménagements présentent encore quelques dangers, et en particulier les gabions. D'ailleurs, cela a été confirmé par celles et ceux qui pratiquent le vélo. Je tenais donc à attirer votre attention à ce sujet, d'autant qu'il existe des aménagements qui ne sont pas forcément très coûteux et qui peuvent rendre beaucoup de services aux usagers. Je rappelle en effet que les cyclistes sont relativement fragiles car ils ne sont pas forcément protégés. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2020
----	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Il est proposé au Conseil d'approuver l'évolution de ces tarifs.

Guy BATIOU : « Même si la publicité représente des recettes importantes, je me demande quand même si nous ne pourrions pas envisager de diminuer les espaces publicitaires dans le cadre du

respect de l'environnement. Je rappelle que nous avons déjà débattu sur les publicités dites intempestives des associations accrochées sur certains poteaux, alors qu'à mon avis celles-ci sont beaucoup moins gênantes que d'autres publicités, notamment animées, qui, elles, présentent davantage de dangers pour la circulation. Bref, je souhaiterais que nous nous orientions vers une diminution de la publicité en ville si cela est possible. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je rappelle que nous avons déjà supprimé 44 % des panneaux publicitaires sur la ville en 2015 et que nous avons aussi adopté une délibération pour lutter contre l'affichage sauvage et le réglementer. D'autre part, je rappelle que nous avons également adopté une délibération en septembre dernier pour lancer la révision du Règlement local de publicité. La concertation avec les personnes publiques associées et les afficheurs est actuellement en cours et a pour objectif de concilier à la fois la liberté du commerce et la protection de l'environnement. »

Monsieur le Maire : « J'ajoute que nous sommes également un peu bloqués par la convention signée avec Decaux jusqu'en 2021, que nous devons respecter jusqu'à son terme. D'ailleurs, sachez que cette convention nous met quelque peu en conflit avec cette société. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORT ANNUEL 2018 DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Ville de La Roche-sur-Yon a validé la mise en place du Forfait de Post Stationnement (FPS) dans le cadre de sa politique du stationnement conformément à la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles). Il est donné aux automobilistes la possibilité de contester cet avis de paiement FPS auprès de la commune en constituant un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO). La gestion des RAPO est confiée au service de la Police municipale conformément à la délibération du 19 septembre 2017. Il est proposé au Conseil de prendre acte du contenu de ce rapport.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	ORGANISATION DE LA CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS ET DE LEUR HEBERGEMENT EN FOURRIERE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La Ville de La Roche-sur-Yon et huit communes de l'agglomération : Dompierre-sur-Yon, La Ferrière, Landeronde, Mouilleron Le Captif, Nesmy, Rives de l'Yon, Le Tablier, Venansault, ont des besoins similaires en matière de capture et d'hébergement d'animaux errants.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes à durée illimitée ayant pour objet un service répétitif avec la Ville de La Roche-sur-Yon en coordonnateur.

Il s'agit également d'autoriser la première consultation - procédure d'appel d'offres ouvert - du groupement divisée en deux lots : lot n° 01 - Capture des animaux errants et lot n° 02 - Hébergement des animaux. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel fixé en valeur, pour durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	ACQUISITION DE FOURNITURES ET MATERIELS DE BUREAU - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

En vue de conclure un marché relatif à l'acquisition de fournitures et matériels de bureau, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville et le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Commune et le CCAS de Mouilleron-le-Captif, et la commune de Venansault décident de se grouper pour constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

La Roche-sur-Yon Agglomération coordonnera ce groupement et sera chargée d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible deux fois, soit pour une durée maximale de 3 ans.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	PRODUITS ET PRESTATIONS DE SIGNALISATION HORIZONTALE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le but de conclure un marché relatif à la fourniture de produits et de prestations de signalisation horizontale, il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

Le groupement de commandes proposé sera constitué de 5 membres, à savoir :

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- La Ville de La Roche-sur-Yon
- La Commune de Mouilleron-le-Captif
- La Commune de La Ferrière
- La Commune de Venansault

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - MODIFICATION DE MARCHES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser la signature d'avenants sur les opérations " Construction du Groupe Scolaire Pont Boileau " et " Réhabilitation des bâtiment du parvis des Halles " et de prendre acte de la régularisation d'une erreur matérielle présente dans la délibération relative à l'opération " Aménagement du boulevard Guittou ".

Joël SOULARD : « Je crois me souvenir que l'estimation de travaux était de 8 millions d'euros HT lorsque l'appel d'offres a été lancé. Or je ne retrouve pas le résultat final à la sortie des appels d'offres. D'autre part, si l'on ajoute ces 500 000 euros d'avenants aux 300 000 euros de l'avenant n° 1, nous en sommes déjà à 800 000 euros. Certes, je conçois très bien qu'il s'agit d'un chantier de réhabilitation. Cependant, ces 800 000 euros d'avenants commencent à peser, surtout pour un projet de 8 millions d'euros. Il ne faudrait donc pas qu'il y en ait d'autre car cela pourrait remettre ce marché en cause. »

Monsieur le Maire : « Lorsque nous avons passé ce marché, vous m'avez dit vous-même que les chiffres annoncés étaient les chiffres annoncés, et qu'il y avait de toute façon au moins 10 % de frais supplémentaires dans un marché de réhabilitation. Vous aviez donc raison mais nous ne sommes pas encore à ces 10 %. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	VENTES AUX ENCHERES SUR LA PLATEFORME WEBENCHERES - CAMPAGNE D'AVRIL 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de ventes de biens vétustes mis en vente par la Ville de La Roche-sur-Yon aux enchères sur la plateforme Webenchères lors de la campagne réalisée en avril 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS
-----------	---------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil de d'approuver la nouvelle répartition des indemnités de fonction des élus, tenant compte du retrait de la délégation de Madame Frédérique Barteau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	PERSONNEL MUNICIPAL- EVOLUTION DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les évolutions apportées au tableau des effectifs de la collectivité résultant des avancements de grade et promotions internes prononcés au titre de l'année 2019 et de réussites à des concours de la fonction publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°14A
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par arrêté municipal n° 18-1410 du 20 décembre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 14 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique s'est déroulée du 25 février au 28 mars 2019 inclus. Le dossier de modification comportait un dossier 14a portant sur des adaptations et modifications des pièces réglementaires écrites et graphiques du Plan Local d'Urbanisme, et un dossier 14b portant sur une modification réglementaire mineure du site patrimonial remarquable.

Le dossier de modification n° 14b nécessitant une validation de la Préfecture de Région avant approbation par le Conseil municipal, la présente délibération ne concerne que le dossier n° 14a.

Le dossier 14a portait sur les points suivants :

- Simplification de l'article 6 des zones UB et 1AUB
- Modification de l'article 12 de la zone UA
- Modification du coefficient d'emprise au sol de la zone Nh1
- Inscription d'un linéaire commercial aux abords de la Place de la Lune
- Modification de la zone NI en zone Nh3 sur le secteur de Beautour

Le commissaire-enquêteur a reçu 10 personnes au total et a enregistré 3 courriers dont l'un portait sur l'objet d'une enquête publique concomitante, et 6 observations sur le registre d'enquête. Aucun courriel n'a été transmis.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la modification n° 14 du PLU.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification n° 14a du PLU.

Joël SOULARD : « J'aimerais poser quelques questions concernant cette délibération et apporter quelques éléments de réflexions.

Il est vrai que les règles des zones UB6 et NH1 sont extrêmement contraignantes et que vous êtes par conséquent obligés de les modifier. Cela tombe bien puisque c'est vous qui les aviez mises en place. Vous voulez donc apporter des modifications pour revenir à ce qui existait auparavant et je trouve cela très bien. D'ailleurs, je vous invite à continuer dans ce sens.

S'agissant du stationnement, je reconnais là aussi qu'il s'agit d'une question complexe compte tenu des locaux concernés. Ce que vous proposez est une solution. Nous verrons bien si elle fonctionne.

D'autre part, le syndicat Yon et Vie rappelle la nécessité de mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT avant la fin de l'année 2019. D'ailleurs, le commissaire-enquêteur pose lui aussi cette question dans son rapport. A ce propos, Monsieur le Maire, vous avez répondu que la réflexion était engagée. Toutefois, comme nous n'avons pas encore vu beaucoup de choses concernant cette révision du PLU, je ne suis pas certain que ce plan sera révisé avant la fin de l'année 2019.

Enfin, je rappelle que la n° 14b devait elle aussi être modifiée initialement mais que cette décision a été annulée. Pourriez-vous s'il vous plait nous rappeler de quoi il s'agissait exactement et pour quelles raisons nous ne passons pas cette modification ? »

Malik ABDALLAH : « Concernant la modification des zones NH1, nous avons abaissé le coefficient d'emprise au sol de 25 à 15 % pour tenir compte de la loi Alur. Je rappelle en effet que la loi Alur imposait auparavant une surface minimum de 800 mètres carrés dans les zones NH1 pour pouvoir construire une maison. Nous avons donc diminué cette emprise au sol de 10 % pour éviter l'apparition de projets de lotissements avec des petits terrains. Au final, nous nous sommes aperçu qu'il n'y avait aucun projet de lotissement et que les constructions de maisons en zone NH1 portaient sur de grands terrains. Quoi qu'il en soit, il s'agit de l'évolution normale du PLU car ce plan peut toujours être modifié. D'ailleurs, vous aviez vous-même effectué sept modifications au PLU lorsque vous étiez aux commandes de la Ville. »

D'autre part, je rappelle que de nouvelles lois sont également intervenues depuis la révision du PLU, et que nous avons eu différentes discussions avec l'Etat concernant la densification des terres agricoles ou encore des terres naturelles, pour mettre ce plan en compatibilité avec le SCOT. La procédure a donc été lancée. Concernant la modification n° 14b enfin, nous attendons aujourd'hui le retour de la région. »

Guy BATIOU : « Parmi les inconvénients du projet, le commissaire enquêteur relève que « les futures activités du centre Beautour ne sont pas clairement établies à ce jour et qu'il s'agit simplement d'orientations ». Je regrette donc qu'il n'y ait pas d'engagement clairement établi. Aussi, et même si nous aurons l'occasion d'en reparler lors du prochain Conseil d'agglomération, pourriez-vous nous confirmer que ces orientations ont quand même été établies, de façon à pouvoir voter ce soir en Conseil municipal ? Je tenais à souligner ce point car les associations, comme notre groupe, souhaitent protéger au maximum le site de Beautour pour des raisons de biodiversité. Or même si l'évolution existe, nous constatons cependant qu'elle reste encore très mineure. »

Anne AUBIN-SICARD : « Vous connaissez ces orientations puisqu'elles ont été passées lors de la présentation de l'appel à projet en septembre dernier. D'ailleurs, cet appel à projet vous donnait déjà des orientations très précises sur le devenir du site. Aussi, et comme nous arrivons aujourd'hui à la fin de la procédure, le projet définitif tel que défini par le candidat qui a été retenu sera présenté publiquement lors du Conseil d'agglomération de mardi prochain.

Je rappelle qu'aussi bien le libellé de l'appel à projet que l'ensemble de ses annexes précisent des choses très claires à ce sujet. En effet, tous ces écrits stipulent la volonté de protéger la biodiversité présente sur le site de Beautour, telles que les zones humides, les haies, les bois ou encore les mares. D'ailleurs certaines annexes évoquent même « des espaces mutables » sous conditions, avec comme priorité la redistribution des locaux à l'intérieur des bâtiments existants, voire même l'extension des bâtiments existants si cela ne suffisait pas. De fait, s'il devait y avoir des constructions supplémentaires, celles-ci devront uniquement être effectuées dans le périmètre le plus proche des bâtiments, et cela de manière extrêmement limitée pour préserver au mieux le caractère naturel du site. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE BEAUTOUR
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé de résilier par anticipation le bail emphytéotique liant la Ville et la Région concernant le domaine de Beautour.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	PROGRAMME D'INTERET REGIONAL DE LA VIGNE AUX ROSES : VALIDATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Roche-sur-Yon Agglomération a saisi l'opportunité de développer, dans le cadre du volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville, et en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), une réflexion ambitieuse et intégrée sur la mutation du quartier de La Vigne aux Roses (quartier prioritaire), classé au titre des Programmes d'Intérêt Régional (PRIR). Après deux années de travail sur la transcription opérationnelle des grandes orientations, via un projet urbain partagé et la conduite d'une démarche de concertation permettant d'affiner les contours du projet, le Comité de Pilotage PRIR du 23 avril 2019 et ses partenaires ont validé le projet de Convention ANRU réalisé. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de valider la présente Convention ANRU ainsi que l'ensemble de ses documents annexes.

Joël SOULARD : « J'aimerais apporter quelques réflexions sur ce projet très intéressant. Je rappelle en effet que les quartiers Nord de la Ville avaient pu bénéficier du plan ANRU il y a quelques années et que ce que vous proposez aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité. Il est vrai que ce type de dossier est toujours très intéressant pour un adjoint à l'urbanisme, car ces projets peuvent être travaillés avec les habitants contrairement à un quartier neuf.

S'agissant de votre présentation, il est clair que ce projet répond à la fois à une demande et aux attentes des habitants car il était temps de rénover ce quartier. Cependant, et même si Vendée Habitat injecte 22 000 euros par logement, je pense que la démolition de 16 logements sur 570 n'est pas suffisante. En effet, je pense qu'il aurait été possible à la fois de procéder à des démolitions-reconstructions dans d'autres secteurs et de proposer par ailleurs des logements privés pour apporter davantage de mixité.

Concernant le financement de l'Etat, je constate également que la part de l'ANRU a très nettement diminué par rapport à avant. De fait, pensez-vous qu'il serait possible de récupérer des financements d'autres collectivités (Région ou Département par exemple) pour vous aider dans ce programme ? Enfin, sachez que nous soutiendrons ce projet sans aucun problème. »

Guy BATIOU : « De la même façon, nous approuverons ce projet car il est effectivement nécessaire de rénover ce quartier. De plus, je constate certaines avancées en matière de déplacements doux. S'agissant de la chaufferie, j'aimerais souligner l'erreur de l'époque concernant le chauffage électrique car il est difficile d'obtenir une très haute performance énergétique avec ce mode d'alimentation. De fait, je vous invite à être très attentifs à ce sujet pour les bâtiments actuels car cela pourrait coûter très cher au final lorsqu'il faudra les rénover. Il faut en effet penser à ceux qui nous succéderont.

Dans le cas présent, j'ai constaté que la rénovation de la chaufferie concernait aussi la remise aux normes des installations et le classement énergétique des résidences. De quoi s'agit-il exactement ? D'autre part, j'ai remarqué que la norme était très élevée puisqu'elle se situe à 174 KWh/mètre carré, alors que la RT 2012 préconise 50 KWh. Nous devons effectivement tenir compte de la consommation par mètre carré, car les tarifs de l'électricité viennent d'augmenter de 6 % et que ces hausses cumulées placeront mathématiquement à terme des habitants en situation de précarité. »

Françoise BESSON : « J'aimerais à mon tour souligner l'intérêt de ce projet car la rénovation de ce quartier était effectivement nécessaire. Mon intervention portera sur la construction de la Maison de services publics, et notamment sur les annexes de la Caf et sur le centre médicosocial. D'ailleurs,

j'imagine que vous êtes en concertation avec les personnes qui gèrent ces équipements, puisque certains pourraient déménager du centre-ville.

D'autre part, j'imagine également que les liaisons avec le centre-ville font aussi partie de ce projet, puisqu'il s'agit d'un quartier très vert et qu'il est intéressant de préserver cette continuité. De la même façon, l'aspect végétalisation du quartier (jardins en pieds d'immeubles, stationnement...) est également très intéressant car il est important que les habitants puissent se rencontrer dans des espaces verts et que les enfants puissent jouer dans des espaces sécurisés pour ne pas être victimes de la circulation des voitures. »

Aricia HERMANN : « Dans les constats que vous nous avez présentés, vous avez cité l'absence de mixité sociale. Or, sauf erreur de ma part, je n'ai vu aucune action liée à cette problématique. Est-ce un manque de vigilance de ma part ou n'avez-vous rien prévu à ce sujet ? »

Malik ABDALLAH : « Je vous confirme, Monsieur Soulard, que ce genre de projet est toujours très intéressant puisque nous les menons en concertation avec les habitants. D'ailleurs, ce n'est pas le seul projet dans ce cas puisque la plupart des projets urbains de la Ville sont menés en concertation avec les habitants. Ce n'est donc pas une nouveauté pour nous, et nous sommes habitués à travailler au sein de comités d'accompagnement et de comités de pilotage sur l'ensemble des secteurs de la Ville.

Concernant Vendée Habitat, le montant investi est d'environ 13 millions d'euros (contre 10 millions prévus initialement), ce qui représente en effet 22 000 euros par logement. Il s'agit d'un niveau très élevé, puisque les bâtiments seront rénovés en totalité et que nous atteindrons ainsi des seuils de haute qualité environnementale. D'ailleurs, ce tarif a « contraint » Vendée Habitat de faire énormément d'efforts sur la qualité de rénovation de ces logements – même si cela demandait un peu plus de temps. Quoi qu'il en soit, je pense que ce délai d'attente sera largement compensé par la qualité qui suivra.

Pour ce qui est de la chaufferie, il s'agit d'une chaufferie à gaz et la totalité des logements sont équipés en gaz. Cela justifie donc son remplacement, sachant qu'il s'agira d'une chaufferie à gaz à condensation haute performance. Nous aurons donc un gain énergétique très intéressant avec la transformation de cette chaufferie.

S'agissant des démolitions et de la mixité, je rappelle que la démolition des logements dans l'ANRU 1 était possible grâce au financement extrêmement important de l'Etat. Or, les enveloppes sont aujourd'hui beaucoup moins élevées, puisque nous sommes sur un programme régional et non sur un programme national. De fait, nous ne pouvons pas faire davantage que la démolition de ces 16 logements. Par ailleurs, nous avons également contacté énormément de promoteurs immobiliers et il s'avère malheureusement très difficile d'avoir de la mixité sociale en raison de la situation du quartier.

En ce qui concerne la Maison de services publics, cette réflexion est encore en cours avec le Département. Cependant, nous savons déjà que les services existants dans le quartier seront rassemblés et que le Département amènera lui aussi d'autres services.

Concernant la végétalisation, sachez que l'ensemble des pieds d'immeubles et des stationnements seront totalement refaits. D'ailleurs, nous avons pour objectif d'avoir un trottoir et une liaison douce en bas de chaque immeuble, de façon à pouvoir sortir du quartier soit par la route de Luçon soit directement par les bords de l'Yon. »

Nathalie GOSSELIN : « Concernant la Maison de services publics, sachez que les habitants ne souhaitent pas avoir uniquement des services administratifs. De fait, nous envisageons également de déplacer l'espace public numérique car celui-ci est très utilisé et il va nous permettre de lutter contre la précarité numérique. Par ailleurs, nous savons que 30 % des utilisateurs viennent d'autres villes de l'Agglomération pour utiliser cet espace, ce qui crée ainsi une certaine forme de mixité. Nous voulons donc agrandir ce lieu, et le faire vivre davantage, tout en proposant encore plus de services. Enfin, sachez qu'un comité d'habitants a aussi proposé d'installer une laverie solidaire. »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant l'investissement du Département, je rappelle qu'il existe déjà un équipement départemental au sein de ce quartier, à savoir le Centre de protection maternelle et infantile, et que le département envisage d'y associer le centre de PMI situé rue Gallieni pour créer

une véritable Maison de la solidarité et de la famille à guichet unique. En effet, cet espace fait aujourd'hui 200 mètres carrés et nous avons pour objectif d'avoir un espace de 1 000 mètres carrés. Enfin, vous avez remarqué que la biodiversité était omniprésente dans ce projet. Je me permets ce clin d'œil car nous sommes à la veille de la journée mondiale de la biodiversité. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	MODIFICATION DE DOMANIALITE - APPROBATION DES CLASSEMENTS ET DES DECLASSEMENTS
----	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibérations des 17 décembre 2018 et 29 janvier 2019, le Conseil municipal de la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'engager une procédure d'enquête publique concernant des classements dans le domaine public des voies et espaces communs d'opérations privées à vocation de logements (lotissement les Jardins de Chabot, opérations impasse Paul Verlaine et rue de la Martinière) et des déclassements total ou partiel du domaine public (place du Docteur Faust, rue Joseph Bara, chemin Armand Thouzeau, Sud Avenue, Acti'Nord, Le Château des Oudairies et ses abords, impasse Léon Gauvrit, Parc Eco 85, le Château du Plessis, ses abords et dépendances et enfin l'îlot composé de l'ancien Hôtel de Ville, le Musée et une portion du jardin de la Mairie), en vue de leur aliénation. L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 28 mars 2019.

Au regard des conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur, le Conseil municipal est appelé à approuver ce classement et ces déclassements.

Joel SOULARD : « Nous nous opposerons à cette délibération, comme nous l'avons fait précédemment sur deux autres dossiers, à savoir celui du château du Plessis et celui de l'îlot de La Poste et des jardins de la mairie. »

Audrey HAREL : « J'aimerais si possible avoir quelques précisions concernant le Cocktail Campus. »

Thierry DE LA CROIX : « Concernant le bâtiment du Plessis, j'aimerais savoir si l'accès au jardin restera public. »

Monsieur le Maire : « J'aimerais à mon tour apporter quelques précisions avant de répondre à vos questions. S'agissant du déclassement de l'hôtel de ville, je tiens à préciser que tous les arbres seront conservés. Concernant le Plessis, nous avons expliqué à Oryon qu'il s'agissait d'un bâtiment remarquable et qu'il fallait absolument l'entretenir, puisque la municipalité n'a pas suffisamment de moyens pour le refaire complètement. De fait, nous avons demandé à Oryon de respecter plusieurs choses. Premièrement, que la plus grande partie du parc urbain reste disponible pour tous. Deuxièmement, que la seconde partie soit consacrée à de la formation pour assurer la continuité du lycée situé juste à côté. Troisièmement enfin, que ce bâtiment reste bien dans le domaine public, puisqu'Oryon est en quelque sorte le "bras armé" de la Ville et de l'Agglomération.

En ce qui concerne le Cocktail Campus, sachez qu'Oryon a également trouvé un terrain d'entente avec une entreprise qui recherchait à loger son école. Enfin, nous avons aussi demandé à Oryon que cet établissement reste disponible pour les visites patrimoniales qui se déroulent chaque année, conformément à la demande des habitants de Saint-André d'Ornay. »

Françoise RAYNAUD : « Concernant le Cocktail Campus, nous sommes en discussion avec un centre de formation d'Angers, l'EGP, depuis maintenant un an et demi, car il nous manquait un certain nombre de formations, notamment en matière de traitement digital de l'image. De fait, nous pourrions désormais proposer ce type de formations, aussi bien en formations continues qu'en formations initiales, sachant que nous souhaitons également ouvrir des sessions pour le niveau Master. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

25	QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES DE LOGEMENTS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Il est proposé de modifier les règlements concernant les aides aux façades et devantures commerciales et d'attribuer une aide de 4 715 euros à la SARL INDA (Bar La Station).

Thierry DE LA CROIX : « Concernant cette aide de 4 715 euros, je ne suis pas certain qu'il s'agisse véritablement d'une rénovation de devanture puisqu'il s'agit d'installer des stores-bannes. Pour ma part, je considère qu'il s'agit plutôt d'un ajout permettant d'optimiser le fonds de commerce de ce bar. »

Cyril BREHERET : « La propriété de ce fonds de commerce a changé – puisqu'il s'agit désormais d'un jeune couple – et que la rénovation des façades était déjà entamée avant son arrivée. D'autre part, je rappelle que ce dispositif prévoit également une aide pour l'installation de stores-bannes. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille

26	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA SNCF POUR DEFINIR LES CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA DEMOLITION D'UN BATIMENT - BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La réalisation de la future Scène de musiques actuelles (SMAC) et de ses équipements annexes, prévue sur une emprise foncière boulevard du Maréchal Leclerc, nécessite la démolition de deux bâtiments, l'un appartenant à la Ville de La Roche-sur-Yon et l'autre à la SNCF.

En accord avec la SNCF, il a été convenu que les deux bâtiments seront démolis simultanément et que l'opération sera, au préalable, prise en charge techniquement et financièrement par la collectivité. Une titre sera ensuite émis à l'encontre de la SNCF, d'un montant correspondant aux travaux réalisés sur sa partie et ce, à l'appui du décompte général définitif.

Pour définir les modalités de cette opération, il est proposé de conclure une convention entre les deux parties.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	ACQUISITION AUPRES DE MADAME MORINO DE L'APPARTEMENT DUPLEX 14 RUE DU MARECHAL FOCH
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Ville a fait l'acquisition, par voie de préemption, de deux biens situés aux 10 et 14 bis rue du Maréchal Foch en vue de la réalisation d'un programme immobilier répondant aux objectifs de mixité sociale, secteur actuellement en déficit.

Dans ce contexte, Madame MORINO, représentée par l'agence immobilière AGT'IM, propriétaire d'un appartement en duplex situé 14 rue du Maréchal Foch à La Roche-sur-Yon, parcelle cadastrée section AL numéro 190 d'une contenance de 749 m², a informé la Ville de son souhait d'aliéner son bien. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition au prix de 250 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE- ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DU CREDIT MUTUEL
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche, la Ville souhaite renforcer l'attractivité commerciale du centre bourg, affirmer la centralité autour des places de l'Eglise et de la Mutualité, donner une image plus qualitative du quartier et enfin favoriser la mobilité durable en valorisant les accès à la vallée de La Riallée.

Pour mettre en œuvre ce projet de requalification, la Ville doit maîtriser le foncier. Afin de permettre le réaménagement du parking de la place de la Mutualité, la collectivité doit acquérir une emprise foncière d'environ 300 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section BX numéros 482 et 483 situées 6 rue Héliodore Durand auprès du CREDIT MUTUEL. Des négociations amiables ont été engagées auprès du propriétaire privé pour lequel la Ville a obtenu un accord de cession au prix de 10 € /m². La Ville de La Roche-sur-Yon prend à sa charge l'aménagement du parking, à savoir la réalisation d'un mur de soutènement en limite de l'espace public, la reconstitution de l'accès et de l'enrobé ainsi que le déplacement du totem. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition au prix total estimé de 3000 € auquel s'ajoutent les frais de réaménagement du parking.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ANNULATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT GENDRONNEAU
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Bourg-sous-La Roche demeure l'un des quartiers les plus emblématiques de la ville et séduit chaque année de plus en plus de ménages. C'est pourquoi un projet de réaménagement a été initié en 2015. Pour la réalisation d'un programme immobilier comprenant les commerces en RdC et des logements en étages, la SCCV DELPHIN TUDEAU a été retenue et entérinée par délibération du 18 septembre dernier approuvant la cession de l'emprise foncière, parcelles cadastrées section BW numéros 1235, 1236, 1238, 1239 et 1240 d'une superficie totale de 4 986 m².

Pour mener son programme, une division de l'assiette foncière globale est nécessaire. Toutefois, le cahier des charges du lotissement Gendronneau signé le 11 avril 1959 mentionne des dispositions à caractère contractuel qui demeurent, quant à elles, opposables entre co-lotis, dont la mention : « Ces lots ne pourront être ni réunis, ni divisés (...) ».

Cette mention venant à l'encontre du projet, le cahier des charges doit être annulé par l'ensemble des propriétaires co-lotis.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette annulation de cahier des charges.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE - COLONIE DE VACANCES COMMUNALE A JARD-SUR-MER ET ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX A LA ROCHE-SUR-YON
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Au regard de leur compétence respective de renaturation des sites emblématiques du Veillon et du Payré et de leurs abords pour le Conseil Départemental et de préservation de la biodiversité pour la Ville, les deux collectivités souhaitent procéder à un échange foncier de leur propriété sans soulte. Le Conseil Départemental souhaite faire l'acquisition de la propriété de la Ville correspondant à l'ex colonie de vacances de Jard-sur-Mer, d'une contenance d'environ 7ha 35a 55ca, et de ses parts détenues dans la SCI Porte Océane, et céder ses propriétés situées dans le vallon de la Brossardière pour une contenance d'environ 6ha 32a 01ca.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition et cette cession à l'Euro symbolique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	TRANSFERT DE PROPRIETES DES COLLEGES HAXO - RENOIR ET DES GONDOLIERS AU PROFIT DU DEPARTEMENT
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit et conditionne le transfert des collèges appartenant aux communes au profit des départements. « Les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. »

Le Conseil Départemental de la Vendée a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour effectuer ce transfert de propriété.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce transfert.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	CESSION AU PROFIT DE LA SAEM ORYON DES LOTS SITUÉS 8 PLACE NAPOLEON GALERIE BONAPARTE DANS LE CADRE DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le quartier des Halles constitue le cœur historique de la ville, symbole de son identité. Pourtant, l'offre commerciale et de services ainsi que le bâti se sont dégradés au fil des années (vacance commerciale, façades dégradées,...) exigeant ainsi la nécessité d'une intervention d'envergure au travers du projet de requalification des Halles. Afin de mener à bien ce plan d'actions et de satisfaire au mieux ces objectifs, le Conseil municipal, lors de la délibération du 27 mars 2018, a proposé d'en concéder la réalisation à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement. La SAEM ORYON a été retenue pour réaliser la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles. Le traité de concession d'aménagement a été signé le 18 décembre 2018. L'ensemble immobilier de la galerie Bonaparte sera le premier projet à développer. La vente se réalisera à la valeur vénale de 1 184 020 € net vendeur comme indiqué dans le traité de concession d'aménagement.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA VILLE - CABLAGE ET EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur René Chabot

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon relatives à la mise en place de bornes de raccordement pour câblage et équipements de communications électroniques rues de la Faisanderie, du Commerce et Henri Aucher.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYDEV POUR L'IMPLANTATIONS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
-----------	---

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude au profit du SYDEV

relatives à des autorisations de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains , secteur de La Vigne aux Roses, place François Mitterrand et Chemin de la Pairette.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS
----	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 25 avril 2019, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

- Permis d'aménager "La Lune" ;
- Permis d'aménager "Le Clos de La Brossardière" ;
- Permis d'aménager rue Guynemer (Ville de La Roche-sur-Yon/La Roche-sur-Yon Agglomération)
- ZAC de La Marronnière îlots 7 et 8 ;
- Esplanade entre le pôle associatif et le CYEL ;
- Passage piéton reliant la rue Salengro et l'impasse Flaubert ;
- Place Albert 1^{er} rebaptisée Place Simone Veil ;
- Prolongement de la rue Robert Dauger ;
- Chemin César et Rosalie rebaptisé chemin des Fleurs ;
- Dénominations de villages sur le quartier du Bourg-sous-La Roche.

Guy BATIOU : « Sans vouloir entrer dans la polémique, je pense que nous aurions pu trouver un emplacement beaucoup plus symbolique et beaucoup plus fréquenté que la place Albert 1^{er} pour Simone Veil, d'autant que ce choix était un des rares à faire l'unanimité. D'autre part, je tenais à remercier la commission, au nom de la famille, pour le choix de Jean-François Morineau, puisque j'étais un de ses amis politiques et que j'ai partagé quarante ans de son engagement avec lui. »

Françoise BESSON : « De la même manière, je rappelle que le docteur Morineau a aussi marqué le CHD à la fois dans son enseignement et dans sa pratique médicale. Je tenais donc à remercier également le médecin qu'il était. »

Sylvie CHARTIER : « J'aimerais intervenir sur le point n° 7 et votre souhait de changer le nom de la place Albert 1^{er}, décision que semble-t-il vous avez pris seul et que vous aviez annoncée lors de vos vœux aux Yonnais en janvier 2018. En effet, vous aviez affirmé que vous proposeriez au Conseil municipal suivant de rebaptiser cette place en « Esplanade Simone Veil ». Cette annonce avait surpris plus d'un Yonnais et avait fait couler beaucoup d'encre, y compris celle de l'Ambassadeur de Belgique. De même, elle avait également intéressé les médias nationaux.

Vous ne vous attendiez sûrement pas à de telles controverses et résistances, Monsieur le Maire. D'ailleurs, c'est sûrement pour cela que la débaptisation de cet espace public a sans cesse été reportée. Elle était annoncée pour les 100 ans de l'Armistice en novembre 2018, puis en décembre 2018 à l'occasion de la journée des Droits de l'homme et enfin ce soir, puisque nous délibérons sur cette proposition polémique qui nous parle d'une inauguration à l'automne 2019.

Seize mois plus tard, le Roi-soldat, symbole de courage et de résistance qui avait pris la tête de son pays pendant la première guerre mondiale, et qui avait notamment refusé aux Allemands de faire progresser leurs troupes par la Belgique, ne mérite donc toujours plus à vos yeux sa place à cet endroit.

Franchement, n'y avait-il pas d'autres lieux sur notre ville qui auraient tout autant mérité de porter le nom de Simone Veil ? Pourquoi vous entêtez-vous à ce point et pourquoi ne consultez-vous pas les Yonnais comme cela a été fait pour le pôle culturel devenu Cyel ?

Simone Veil, illustre femme politique et de lettres et membre de l'Académie française, aurait-elle apprécié que son nom soit l'objet d'une telle obstination ? La place du Théâtre, qui porte ce nom grâce au bâtiment qui la jouxte, aurait pu être baptisée Place Simone Veil. C'est en effet une place centrale, hautement visible, qui en plus est située dans l'alignement de la préfecture de la Vendée.

Bref, une place située entre deux lieux symboliques de la culture et de la République. Mais peut-être que les Yonnais auraient eu d'autres suggestions sur lesquelles nous aurions pu délibérer et choisir sans pour autant nous opposer ? Par conséquent, nous nous abstenons sur cette proposition, sachant que nous savons très bien que le vote de cette délibération n'est pas dissociable.

En revanche, nous approuvons complètement la suggestion de dénomination Impasse Paule Pignier, dans le cadre du permis d'aménager de l'arrière de l'ancien IUFM. Je rappelle en effet que ce fut la première femme de France Bâtonnier de l'Ordre des avocats et qu'elle a été nommée à La Roche-sur-Yon en 1933. Cela nous semble donc être un très bon choix. D'ailleurs, nous félicitons la commission des nominations des voies et espaces publics de tenter de relever un peu le taux de dénominations féminines, en y ajoutant toutefois un petit bémol et en espérant que la prochaine dénomination féminine sera plus grande qu'une impasse. Un boulevard ou une avenue serait le bienvenu. »

Monsieur le Maire : « J'ai effectivement reçu les amis de Jean-François Morineau il y a quelques mois et avec mes collègues nous avons été très sensibles à leur demande. De plus, il est toujours très délicat de débaptiser et de rebaptiser un lieu. Dans le cas présent, nous disposons d'un espace permettant d'honorer ce Monsieur pour l'ensemble de ses talents. Nous avons suggéré au départ un passage mais avons finalement estimé qu'une esplanade était plus « qualitatif » pour lui.

Concernant la place Albert 1^{er}, je suis très fier d'avoir pu donner une notoriété vendéenne, voire même nationale à ce personnage car il l'avait perdue depuis très longtemps. D'autre part, si Albert 1^{er} était le « Roi chevalier », c'était aussi « Monsieur non », puisqu'il a refusé d'engager ses troupes en septembre 1918. En revanche, il n'a pas refusé d'engager ses troupes africaines. D'ailleurs, c'est aussi le fils de celui qui disait (en parlant du Congo belge) « à eux le travail, à nous l'or ». Il faut donc replacer tout cela dans un contexte historique, sachant qu'il existe dans tout homme une face claire et une face plus discutable. Quoi qu'il en soit, Albert 1^{er} a eu sa place pendant tout un centenaire et nous lui devons d'avoir résisté à l'invasion allemande avec les Alliés.

S'agissant de Simone Veil, vous n'allez quand même pas enfermer cette femme – comme j'ai pu le lire dans la presse – sur la place du marché ou sur la place du théâtre. Non. Simone Veil siègera sur une esplanade qui nous indique un chemin de vie. Lorsque cette esplanade sera réalisée, elle sera ouverte sur le ciel et aura l'allure d'un cœur battant. De plus, un filet d'eau symbolisant la vie démarrera au pied du monument de Simone Veil, qui sera situé en hauteur de cette esplanade. Ce filet d'eau traversera un premier espace dédié aux enfants, puis un second destiné à rassembler les jeunes et les adolescents et enfin un troisième encore plus paisible qui permettra de flâner en liberté ou de se reposer. Ce filet d'eau terminera sa course sous le monument aux morts, place sur laquelle nous accueillerons toutes les cérémonies et qui accueille déjà la remise de la Médaille militaire, celle de la Légion d'honneur ou celle de la Médaille du mérite. Enfin, sachez que nous avons repoussé l'inauguration de cette place à plusieurs reprises car nous tenions absolument à la rendre plus qualitative et à lui donner un ensemble de symboles.

Autrement dit, je ne vous demande pas ce soir de débaptiser la place Albert 1^{er}, puisque le nom de ce personnage restera présent dans les rues adjacentes avec un côté pair et impair, je vous demande de donner à Simone Veil toute l'ampleur de son action, aussi bien en reconnaissance de ce qu'elle a vécu pendant la Shoah que pour son combat en faveur de la liberté et la reconnaissance des femmes ou pour son combat européen. Voilà tout ce que nous avons demandé de représenter aux artistes sélectionnés pour réaliser le monument de Simone Veil, qui sera donc inauguré le 10 décembre prochain à l'occasion de la journée des Droits de l'homme. Bref, Simone Veil méritait un lieu à sa taille, et proche des anciens combattants, qui utilisent énormément cette place pour honorer la mémoire. D'ailleurs, nous avons réalisé des sondages dans la ville et ce principe a fait quasiment toute l'unanimité.

Pour ce qui est de l'Ambassadeur de Belgique, sachez que celui-ci n'a reçu qu'un seul courrier d'un personnage que nous connaissons bien, visant à alerter la presse et à faire le buzz. J'ai d'ailleurs eu l'Ambassadeur de Belgique au téléphone, qui s'est finalement aperçu qu'il s'était fourvoyé. Quoi qu'il en soit, cette personne a commis une ingérence totale dans les affaires françaises et elle s'est fait réprimander très sévèrement par son gouvernement car elle n'avait pas à faire cela.

Pour conclure sur cette place, je dirai simplement « qu'il n'existe aucune haine mais simplement de l'honneur à donner. ».

Sylvie CHARTIER : « Vous nous présentez un projet que nous entendons. Cependant il aurait été plus agréable de pouvoir en discuter avant que ce sujet devienne polémique. En effet, il est toujours possible de partager et d'échanger des avis lorsque nous avons connaissance des sujets. C'est aussi cela l'intérêt d'un projet. Quoi qu'il en soit, je trouve dommage qu'autant d'encre ait coulé pour Simone Veil, alors que ce débat aurait pu être beaucoup plus apaisé. »

Monsieur le Maire : « D'ailleurs, sachez que nous vous présenterons ce projet lorsqu'il sera terminé. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 Abstentions : Monsieur Jack Mbeti Noah, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

36	RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2018
----	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.
La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2018 d'une dotation de 1 403 221 € contre 1 290 458 € en 2017.

PREND ACTE du rapport présenté

37	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECOUTE PARENTS
----	--

Rapporteur : Madame Françoise Foltzer

L'association Ecoute Parents, créée en 2010 à La Roche-sur-Yon, sollicite une subvention d'un montant de 1 600 € de la part de la Ville pour animer un groupe de parole à destination de 8 femmes migrantes. L'objectif de l'action est d'accompagner les femmes migrantes dans leur parentalité et de favoriser leur intégration en France, ainsi que celle de leurs enfants.
Il est proposé au Conseil d'accéder à cette demande.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons cette subvention qui vise à faciliter la résolution de difficultés rencontrées par des femmes migrantes. Comme l'explique très bien Brigitte Tregouet, médecin généraliste de notre ville qui a récemment publié le livre *Qui sont ces migrants qui débarquent dans notre petite ville ?*, « la vie des familles est malmenée par l'exil et la vie sentimentale aussi ». De fait, il est bien évident qu'une aide à la parentalité – qui devrait d'ailleurs concerner aussi les pères – peut évidemment être utile.

Cependant, et puisqu'il est fait mention de l'intégration des enfants, j'ajoute que les enfants scolarisés dans notre ville sont aussi sous la menace d'expulsions. Notre ville est une « Ville amie des enfants » et donc de tous les enfants, et cela ne peut se traduire pour nous par des expulsions. De la même façon les femmes migrantes présentes dans notre ville, dont certaines sont gravement malades, sont également menacées d'expulsion. Or rien ne justifie pour nous ces attitudes. »

Aricia HERMANN : « Comme vient de le souligner ma collègue, l'exercice de la parentalité n'est pas uniquement l'apanage des mères. C'est aussi celui des pères. Aussi, et même si nous voterons bien évidemment cette délibération, ne serait-il pas possible de voir avec cette association si cet accompagnement à l'exercice de la parentalité pourrait également être ouvert aux pères – dans le cas bien sûr où ils seraient présents ? »

Guy BATIOT : « Comme vous le savez, nous avons parrainé deux jeunes enfants scolarisés à La

Roche-sur-Yon avec Madame Chantecaille et avec Madame Chartier et je vous remercie d'avoir permis que cet événement se tienne dans les locaux municipaux. A mon tour, j'aimerais souligner que ces enfants et ces mères de famille sont encore plus en danger lorsqu'ils sont migrants. Or un enfant n'est responsable ni des choix de ses parents, ni de sa nationalité, ni même de sa religion. Il doit impérativement être protégé. D'ailleurs, j'aimerais souligner l'accueil que les enseignants ont réservé à ces enfants, et cela dans toutes les écoles de la ville. Bref, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des enfants et des femmes à la rue. C'est pourquoi cette écoute est indispensable pour eux. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	DOSSIER RETIRÉ
----	-----------------------

39	CONVENTIONS DE PARTENARIAT - FESTIVAL R.POP 2019
----	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

Pour cette 4^{ème} édition du « Festival R.POP » qui se déroulera du 26 juin au 25 juillet 2019, la Ville de La Roche-sur-Yon réaffirme son engagement en faveur de la culture.

Le Festival R.POP propose une programmation d'artistes français et étrangers, dans le domaine des musiques actuelles, avec l'objectif de permettre au public de découvrir des chanteurs et musiciens d'univers variés. A travers un programme ouvert et international, ce festival se donne pour ambition d'offrir au public le meilleur de la scène musicale émergente, et de s'inscrire comme un événement découvreur de talents.

Il est proposé au Conseil municipal de conclure les conventions avec les partenaires suivants :

- la Société Centre Leclerc SAS SODIROCHE
- la Société CLARO AUTOMOBILES
- la Société CREDIT MUTUEL OCEAN
- la Société COUGNAUD

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE LE MENTEUR VOLONTAIRE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES "ESQUISSES D'ÉTÉ" 2019
----	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La compagnie Le menteur volontaire organise la 19^{ème} édition du festival théâtral Les Esquisses d'été et invite le public à découvrir ou redécouvrir, au cours de 5 représentations, une pièce majeure du théâtre français, "Le Barbier de Séville", premier volet d'une trilogie de Beaumarchais qui a révolutionné le théâtre du dix-huitième siècle. Lors de trois "Esquisses apéritives", la compagnie proposera également des lectures de textes contemporains autour de ce thème de l'émancipation au féminin.

Lors du vote du budget prévisionnel 2019, la Ville a accordé à la compagnie, dans le cadre de sa convention-cadre, une subvention d'un montant total de 60 000 € pour l'ensemble de ses activités, dont l'organisation du festival Les Esquisses d'été. La Ville apporte également à la compagnie un accompagnement technique, règlementaire et logistique.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre la compagnie Le menteur volontaire et la Ville pour l'organisation de cet événement. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE PIRATE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "LES NUITS DE LA VIEILLE HORLOGE" 2019
----	--

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La compagnie Pirate organise la 14^{ème} édition des Nuits de la Vieille Horloge, des représentations théâtrales en plein air qui se dérouleront du 4 au 21 septembre 2019. Une création jeune public écrite et mise en scène par Jean-François Le Garrec sera proposée au public au Jardin des Compagnons. Lors du vote du budget prévisionnel 2019, la Ville a accordé à la compagnie Pirate, dans le cadre de sa convention d'objectifs, une subvention d'un montant total de 34 000 € pour l'ensemble de ses activités, dont l'organisation du festival des Nuits de la Vieille Horloge. La Ville apporte également à la compagnie un accompagnement technique, règlementaire et logistique. La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre la compagnie Pirate et la Ville pour l'organisation de cet événement. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons bien évidemment cette subvention. Toutefois, et comme je l'ai déjà rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, je reste toujours aussi surprise de la baisse de subvention de 4 000 euros pour cette compagnie. Comment justifiez-vous cette décision et pouvez-vous nous donner les raisons d'une telle baisse ? »

Monsieur le Maire : « Nous vous avons déjà donné ces explications lors de la présentation du budget. Tout d'abord, cette compagnie a déjà reçu une subvention exceptionnelle l'année dernière. Nous n'avons donc pas renouvelé cette subvention puisqu'elle était exceptionnelle. D'autre part, nous sommes toujours en discussion avec cette association concernant ses futurs spectacles. En effet, nous restons fidèles à ce que nous faisons depuis cinq ans car « une subvention n'est pas une rente mais un soutien aux projets ». Nous accompagnerons donc cette association lorsqu'elle nous présentera des projets. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42	AIDE AU PROJET A GRAFFITI URBAN RADIO POUR L'ORGANISATION D'UNE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES LORS DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2019
----	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon soutient les associations culturelles yonnaises pour la réalisation de leurs projets artistiques.

Dans ce cadre, la radio associative yonnaise Graffiti Urban Radio sollicite une aide de la Ville pour l'organisation d'une scène de musiques actuelles lors de la Fête de la musique, à l'image de la programmation musicale de la radio.

La radio soutient les musiques actuelles, avec sa programmation musicale axée sur la découverte et ses émissions mettant en avant les talents de demain.

C'est pourquoi, depuis 2017, elle souhaite proposer aux aggro-Yonnais une scène où s'alternent DJ de la radio et artistes confirmés.

L'organisation de ce temps fort requiert des moyens techniques, logistiques et de communication.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 2 000 euros pour cette opération

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MUSEE SUR L'ANNEE 2019
----	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets artistiques et culturels, la DRAC des Pays de la Loire dispose de crédits fléchés sur la thématique de la photographie. Il est proposé au Conseil de

déposer un dossier de subvention pour les expositions temporaires organisées par le Musée sur l'année 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

Joël SOULARD : « Pourriez-vous nous parler de la décision concernant « l'impression, la pose et l'entretien d'une bâche monumentale sur le bâtiment de l'ancien hôtel de ville » car je sais qu'elle paraîtra demain dans la presse ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons effectivement installer une bâche vendredi matin sur l'ancien hôtel de ville, en présence de l'artiste. Cette bâche représente l'ensemble des travaux qui seront réalisés sur la ville. Je vous invite d'ailleurs à être présents pour la découvrir. »

Joël SOULARD : « Même si vous faites les choix que vous voulez, il est toujours gênant que les élus soient les derniers informés et qu'ils découvrent cela dans la presse. Auparavant, le Maire réunissait toujours les élus pour les informer de ce genre d'invitation, avant qu'elle ne paraisse dans la presse. »

Jacques BESSEAU : « Nous avons jusqu'à présent des documents provisoires. D'ailleurs, je ne connais même pas moi-même le graphisme de cette bâche car nous voulons aussi créer un effet de surprise. De plus, cela n'a rien à voir avec un projet urbanistique. »

Audrey HAREL : « Il faut cesser de faire des comparaisons entre avant et maintenant. D'autre part, sachez que je découvre comme vous ce soir la présence de cette bâche. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

